

Compte rendu de séance

Séance du 1 Avril 2019

L'an 2019 et le 1 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de
LEGER BERNARD Maire

Présents : M. LEGER BERNARD, Maire, Mme DONNAT MARIE-CLAUDE, M. CHOPP JEAN-CLAUDE, M. QUERO FRANCOIS, Mme ROUX SYLVIE, M. LÉPINEUX JEAN, M. PALLUAU JEAN-PIERRE, Mme LEPROUST MARIE-JEANNE, M. LANSON JEAN-PAUL, Mme LIROT CHANTAL, M. LUNARI THIERRY, M. FOUCAULT PHILIPPE, Mme IVALDI CORINNE, M. BELTOISE CHRISTIAN, M. LE GOFF CHRISTOPHE

Absent(s) ayant donné procuration : M. VASSORT STEPHANE à M. CHOPP JEAN-CLAUDE, Mme MERLAUD ISABELLE à Mme DONNAT MARIE-CLAUDE, Mme REBECHÉ ARMELLE à Mme IVALDI CORINNE, Mme CABOTIN ELODIE à M. QUERO FRANCOIS, Mme BENCE MARYSE à M. LE GOFF CHRISTOPHE

Absent(s) : Mme BISAUULT NATHALIE, M. BENARDEAU JEAN-LUC, Mme LAUMONIER SANDRA

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 15

Date de la convocation : 22/03/2019

Date d'affichage : 22/03/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. QUERO FRANCOIS

➤ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2019**

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 25 février 2019.
Le compte-rendu du conseil municipal du 2 février 2019 est approuvé

➤ **FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (réf : 2019 03 01)**

M. le Maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2018 de la commune établi par le comptable public.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 818 182.01	1 580 669.21
RECETTES	1 824 094.00	619 059.64
TOTAL	5 911.99	- 961 609.57

Le compte de gestion 2018 de la commune est approuvé à l'unanimité (20 pour).

➤ **FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE (réf : 2019 03 02C)**

Le compte administratif 2018 de la commune est présenté.

REALISATION DE L'EXERCICE 2018	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 818 182.01	1 580 669.21
RECETTES	1 824 094.00	619 059.64
RESULTATS	5 911.99	- 961 609.57

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES (001)	0	68 256.83
RECETTES (002)	2 945 756.67	0

TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	2 951 668.66	- 1 029 866.40

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	0	1 623.53
RECETTES	0	40 240

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 818 182.01	1 650 549.57
RECETTES	4 769 850.67	659 299.64
RESULTATS	2 951 668.66	- 991 249.93

M. le Maire sort de la salle pour le vote.

Sous la présidence de Jean LEPINEUX et à l'unanimité (19 pour), le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 de la commune.

M. le Maire revient en salle pour la suite du conseil municipal.

➤ **FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS (réf : 2019_03_03A)**

A l'unanimité (20 pour), le conseil municipal approuve l'affectation des résultats comme suit :

<i>Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)</i>	<i>991 249.93</i>
<i>Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)</i>	<i>1 960 418.73</i>
<i>Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : déficit</i>	<i>1 029 866.40</i>

➤ **FINANCES – APPROBATION DU BUDGET FORMATION DES ELUS (réf : 2019_03_04)**

A l'unanimité (20 pour) le conseil municipal approuve le budget 2019 de 800 € alloué à la formation des élus.

➤ **FINANCES – FIXATION DES TAUX (réf : 2019_03_05)**

A l'unanimité (20 pour), le conseil municipal approuve pour 2019 les taux des 3 taxes locales : 13,97 % pour la taxe d'habitation, 23,09% pour le foncier bâti et 40,80 % sur le foncier non bâti.

➤ **FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 (réf : 2019_03_06)**

Le budget prévisionnel 2019 est présenté.

M. Le Goff demande si la commune va être amenée à payer la participation au SDIS.

M. Léger rappelle que depuis le passage à la taxe professionnelle unique à la Communauté de communes de la Forêt, les communes perçoivent en compensation une attribution. A chaque transfert de compétences, cette attribution est réduite du montant équivalent au coût de la compétence transférée. Ainsi, pour le transfert de la contribution au SDIS, l'attribution de compensation est réduite du montant de la participation SDIS due par la commune.

A l'unanimité (20 pour), le conseil municipal approuve le budget prévisionnel 2019, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 3 568 630.73 € et en section d'investissement à hauteur de 3 123 922.57 €.

➤ **BILAN DES ACQUISITIONS / CESSIONS 2018 (réf : 2019_02_07)**

A l'unanimité (20 pour), le conseil municipal approuve le bilan des acquisitions / cessions 2018, qui présente une cession (parcelles cadastrées section ZH 757 (227 m²) et 759 (589 m²) d'une contenance totale de 816 m² pour un montant de 65 000 €.

➤ **ADHESION MISSION LOCALE**

A l'unanimité (20 pour), le conseil municipal valide l'adhésion 2019 à la mission locale pour 1 738.80 €.

➤ **APPEL DE FONDS FAL/FUL (réf : 2019 03 10)**

A l'unanimité (20 pour), le conseil municipal valide l'appel de fonds 2019 pour le FUL à hauteur de 0.77 € par habitant, soit 2000.46 € et pour le FAJ à hauteur de 0.11 € par habitant, soit 285.78 €.

➤ **PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE (réf : 2019 03 10)**

Le SITOMAP sollicite la commune de Loury pour la mise à disposition d'une emprise sur le Chemin de la Grande Esse en vue du projet d'agrandissement de la déchetterie.

A l'unanimité (20 pour), le conseil municipal donne un accord de principe au projet d'agrandissement de la déchetterie de Loury et à la mise à disposition de l'emprise nécessaire au profit du SITOMAP.

➤ **SALLE POLYVALENTE - AVENANT(S) AU MARCHE DE TRAVAUX (réf : 2019 03 11)**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, un avenant est présenté pour les lots 3, 5 et 6. Les incidences financières sont les suivantes :

Montant HT	Entreprises titulaires	Montant du marché initial	Montant du marché suite à avenants	Montant des travaux complémentaires	Montant du nouveau marché	Ecart induit par le nouvel avenant
Lot 3 - Menuiseries extérieures-Ossature métallique-Serrurerie	CROIXAL-METAL	99 547,15 €	104 112.59 €	695 €	104 807.59 €	0.67 %
Lot 5 - Menuiseries intérieures	CROIX-MARIE	95 751.14 €	95 751.14 €	8 830.25 €	104 581.39 €	9.22 %
Lot 6 - Peintures intérieures - extérieures	ASSELINE	37 000 €	38 000 €	-915.19 €	36 084.81 €	-2.47 %

Le montant total des travaux complémentaires est de 8 610.06 € HT, soit une augmentation de l'enveloppe globale des travaux de 0.77 %. Le montant total des travaux actualisé s'élève à 1 131 085,13 € HT.

A la majorité (18 pour, 2 abstentions), le conseil municipal annule l'avenant n°3 au lot n°5 approuvé lors du Conseil municipal du 17 décembre 2018 et approuve l'avenant n°3 au lot 3, l'avenant 3 au lot 5 et l'avenant 1 au lot 6.

➤ **CCF - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (réf : 2019 03 12)**

La Communauté de communes de la Forêt (CCF) a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 26 février 2019 suite au transfert de la compétence facultative « Contribution au fonctionnement du SDIS ».

Le montant de la contribution au fonctionnement du SDIS prélevé sur l'attribution de compensation est de 77 310 €. L'attribution de compensation, suite à ce transfert, est de 78 141 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les rapports de la commission locale d'évaluation de transfert des charges fixant les modalités de calcul pour la compétence SDIS.

➤ **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

• **Commission des écoles**

Mme Donnat fait état du dernier conseil de l'école maternelle. A ce jour, 77 enfants sont attendus pour septembre 2019. La porte-ouverte aura lieu le 22 juin. Le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire seront également ouverts. Le renouvellement du jeu extérieur a été évoqué, avec le souhait d'un jeu moins haut et du retrait du sable. Le prochain conseil d'école maternelle aura lieu le 11 juin à 18 h.

Il ressort du conseil d'école élémentaire que les élèves quittant l'établissement pour entrer en 6^e sont plus nombreux que ceux entrant. L'effectif de la classe ULIS est maintenu à 14 élèves accueillis. Le prochain conseil de l'école primaire aura lieu le 13 juin à 18 h.

• **Commission des travaux**

M. Chopp informe que la commission sera prochainement réunie pour étudier le projet de réaménagement de l'entrée nord de la RD2152.

- **Commission Restaurant scolaire**

Mme Roux informe que la commission Restaurant scolaire s'est réunie pour travailler sur le cahier de charges pour la reconduction du marché de livraison de repas froids. Un rapprochement dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune de Vennecy est à l'étude.

- **Commission Cadre de vie**

Mme Roux informe que la commission Cadre de vie sera prochainement convoquée pour traiter de l'aménagement paysager du massif au pied du panneau lumineux (Chemin de Flacy).

Mme Roux fait état du déroulé du 14 juillet, qui débiterait le samedi 13 juillet après-midi avec des jeux. Un repas champêtre aurait lieu le soir, puis la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice (lieu à déterminer). Un bal organisé par l'amicale des pompiers serait proposé ensuite dans le parc du château. Le dimanche 14 juillet matin, Bodega Banda proposera un concert à l'église et BMA exposera. Un apéritif sera offert par la mairie, suivi d'un repas champêtre.

- **Commission du Personnel**

Mme Donnat informe que la commission du personnel s'est réunie dernièrement pour travailler sur les projets d'astreinte, de compte épargne temps et sur un projet de règlement hygiène et sécurité.

- **Conseil Municipal Junior**

M. Quéro informe que le conseil municipal junior a préparé activement la journée du 6 avril dédiée au handisport. L'installation est prévue à partir de 10 h pour une ouverture au public à compter de 14 h.

- **Commission Vie associative**

Une réunion de travail est prévue le 02/04 pour coordonner 2 manifestations sur le 1^{er} week-end de septembre : forum des associations et vide-greniers.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Le droit de préemption urbain est abandonné dans les dossiers suivants : Rue Saint Michel (ZV696-5a10ca); 10, rue du Carreau (ZH441-7a15ca); 2, rue du Parc-10a45ca);509, rue du Pommier de Pépin (ZH546-7a09ca)

M. Léger rappelle la porte-ouverte de la salle polyvalente prévue le 13 avril de 9 h à 12h.

M. Léger rappelle les élections européennes du 26 mai prochain et la nécessité de la présence d'élus pour tenir les bureaux de vote.

M. Léger fait état d'une rencontre, qui a eu lieu avec Cap Loiret pour 2 projets : les suites de l'étude sur le ruissellement et le secteur de l'Ancien silo. Pour le 1^{er}, et dans un 1^{er} temps, Cap Loiret préconise d'identifier, en lien avec le SIBCAA, la maîtrise d'ouvrage des actions préconisées. Pour le 2nd, une rencontre est prévue avec le CAUE pour travailler sur un cahier des charges en vue du recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

M. Léger rappelle la composition de la commission de contrôle de la liste électorale de la commune suite à la réception de l'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 17 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département.

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
M. LEPINEUX JEAN M. PALLUAU JEAN-PIERRE Mme LEPROUST Née LECLOUX MARIE-JEANNE Suppléant M. LANSON JEAN-PAUL	M. BELTOISE CHRISTIAN Mme BENCE Née AUMAITRE MARYSE Suppléant M. LE GOFF CHRISTOPHE

Dans le cadre du recours déposé par la société Orange contre le refus d'autorisation d'urbanisme, une première audience est prévue au tribunal administratif le 24 avril à 10 h30.

Pour l'église et la reprise du sol, un sondage géologique a été préconisé et réalisé. Les résultats sont en attente.

Des travaux mobiles pour le déploiement de la fibre sont prévus du 1er avril au 19 avril entre Loury et Neuville-Aux-Bois (RD).

Concernant la remarque de M. Beltoise concernant les menus travaux confiés à l'entreprise Jalicon à l'accueil périscolaire, M. Léger répond que ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un marché global d'environ 44 000 € HT passé par la Communauté de communes de la Forêt pour la mise en accessibilité des sites de Rebréchien, Vennecy et Loury. La prestation réalisée par Jalicon à Loury dans le cadre de ce marché représentait 1600 €HT.

Séance levée à: 23:10

En mairie, le 04/04/2019
Le Maire
BERNARD LEGER